

**COMMUNE DE HAUTE-KONTZ**

Elus 15  
En fonction 15  
Présents 14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mars 2026**

Sous la présidence de M DEL PIZZO André

**Présents** : M WAGNER Jérémy, Mme TEITGEN Julie, M CORNIBE Gérald, Adjoint  
M SAINGENEST Daniel, Mme SIMON Sandrine, M PERIGNON Lionel, Mme STUTZINGER  
Marjorie, Mme NILLUS Muriel, Mme GRÄSEL LAMBINET Clémentine, Mme RUZZON Joana,  
M JONAS Nicolas, M RAUBER Dominique, Mme BARTHEL Myriam  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme FROMHOLTZ Edwige donne procuration à Mme BARTHEL Myriam

**Secrétaire de séance** : M JONAS Nicolas

**1. Election du Maire**

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 12

A obtenu :

- M. DEL PIZZO André 12 voix

M. DEL PIZZO André, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

**2. Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

### **3. Élection des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.  
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 12

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus :

- 1er adjoint : Jérémy WAGNER
- 2ème adjoint : Julie TEITGEN
- 3ème adjoint : Gérald CORNIBE

Les intéressés déclarent accepter leurs fonctions

Pour copie conforme,

HAUTE-KONTZ, le 25/03/2026

Le Maire  
DE PIZZO André  
